



CONSEIL de PARENTS d'ELEVES
Elémentaire CAP de BOS / Maternelle LA FARANDOLE – PESSAC
Association reconnue d'utilité publique par le décret du 7 Août 1951
<http://fcpecapdebos.canalblog.com>

Anne Wimez
Présidente FCPE Cap de Bos- Farandole
15 rue des pélicans
33600 PESSAC

Monsieur L'inspecteur d'Académie
Directeur des services Départementaux
de l'Education Nationale
Inspection Académique
BP 919
33060 Bordeaux Cedex

Pessac le 5 juin 2007.

Objet : maintien des 12 classes à l'école élémentaire Cap de Bos
LR/AR

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par la présente nous venons actualiser notre courrier daté du 1er février dernier concernant le maintien des classes dans notre école. La CDEN de février nous a rassuré et nous espérons que celle de juin confirmera les mêmes conclusions.

Nous restons persuadés que l'effectif prévisionnel global de 283 justifie le maintien de 12 classes dans notre école.

Pour l'année 2007/2008, il est prévu une arrivée de 53 enfants en CP qui s'équilibre avec le départ des élèves de CM2.

L'effectif se répartit de la manière suivante par niveau de classe :

CP : 53 élèves

CE1 : 63 élèves

CE2 : 55 élèves

CM1 : 40 élèves

CM2 : 72 élèves

Nous vous rappelons les particularités de l'école de Cap de Bos :

- Les bons résultats aux évaluations nationales plaident en faveur du même taux d'encadrement afin de maintenir les mêmes conditions de réussite.

- Notre école compte également les enfants des aires d'accueil des gens du voyage (12 cette année), ce qui demande aux enseignants une disponibilité supplémentaire pour les intégrer au mieux dans leur classe d'âge. Ce qui impose encore une surcharge de travail pour l'enseignant .

- Le suivi des plans personnalisés de réussite éducative des enfants nécessite un investissement particulier de l'enseignant durant la classe.

Toutes ces spécificités associées à l'usage éventuel des doubles niveaux (plusieurs programmes dans la même classe) entraînent une surcharge pour les enseignants et justifient le maintien de 12 classes dans notre école.

Nous restons à votre disposition, dans l'attente de votre réponse et nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments distingués .

Pour le conseil local,

Anne Wimez

Présidente FCPE CAP de Bos/Farandole

Copie à :

Monsieur CASTELLI , Inspecteur de la circonscription Pessac/Cestas

Monsieur AUGER , Maire de Pessac

Monsieur BOUTET , Adjoint au maire chargé de l'éducation

Madame FOURNIER , Directrice de l'école

Monsieur DUPON LAHITTE, Président FCPE départementale